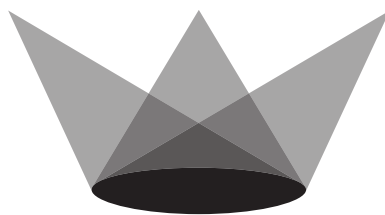


RETOUR ET OBSERVATIONS
SUR LE PLAN DE
DÉVELOPPEMENT CULTUREL
(KEP 0.1)



**THEATER
FEDERATIOUN**

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Les membres de la Fédération Luxembourgeoise des Arts de la Scène (Theater Federatioun) mesurent toute l'immensité de la tâche représentée par l'élaboration du Plan de Développement Culturel (KEP). Ils saluent à cet égard le travail de coordination et de rédaction orchestré par Jo Kox et son équipe.

Le présent document répond à l'appel du ministère de la Culture, lancé à l'ensemble des acteurs culturels et artistiques luxembourgeois, de contribuer à la finalisation du KEP en émettant des « *observations complémentaires, suggestions, recommandations, corrections ou souhaits de modification [lesquelles] seront intégrés dans la mesure du possible, et en veillant à l'intérêt public, sans donner lieu à des contresens, dans la version 1.0, dite finale, du plan de développement culturel 2018-2028* »¹.

Par ce papier, nous aspirons à une mise en phase des recommandations du KEP et des besoins primordiaux du secteur luxembourgeois du spectacle vivant. Les présentes réflexions sont émises à l'aune des revendications politiques jugées prioritaires par la Theater Federatioun et adressées en amont des Assises culturelles au Secrétaire d'État à la Culture, Monsieur Guy Arendt, et à Jo Kox, le 12 février 2018.

Si le KEP 0.1 mentionne qu'en « *dépit de consensus général, les réticences [des acteurs culturels et artistiques] constituent une des entraves majeures à la mise en œuvre des mesures proposées* »¹, nous espérons néanmoins que nos demandes de modification, nos observations, nos suggestions ainsi que nos recommandations ne resteront pas lettre morte, ni ne seront sacrifiées sur l'autel d'un présumé intérêt général.

¹p. 77 du KEP 0.1

CHAPITRE GOUVERNANCE

Proposition de recommandation n°9

« Créer un fonds pour la création artistique et culturelle sur base des réflexions menées. »

SOUHAIT DE MODIFICATION :

Le KEP 0.1 fait mention du passage suivant : « *La revendication du secteur culturel concernant la restructuration des missions de la politique de subventionnement du ministère, au profit d'un organisme indépendant – de type Arts Council et assorti d'un transfert financier conséquent – entraînerait un changement de paradigme important* »².

La Theater Federatioun, en tant que représentante légitime du secteur luxembourgeois des arts de la scène, n'a jamais porté une telle revendication. En conséquence, elle demande que cette affirmation soit retirée ou nuancée en considération de sa position.

OBSERVATIONS :

La Theater Federatioun émet des réserves quant à la mise en place d'un guichet unique chargé de l'attribution des subventions au secteur culturel.

La création d'un organisme indépendant chargé de mutualiser et de centraliser l'ensemble des fonds de subventionnement soulève de nombreuses interrogations tout autant qu'elle laisse présager des écueils, en raison justement de sa prépondérance en matière d'octroi de subventions.

Il est essentiel que ces interrogations et écueils soient relevés, à plus forte raison parce que ce fonds semble être un incontournable du plan (il est présent dans l'intégralité des scénarios prospectifs énoncés³), et que son envergure centralisatrice et intersectorielle paraît acquise et non négociable.

- risque pour la pluralité artistique

Dans un pays de modeste taille comme l'est le Grand-Duché de Luxembourg, la centralisation du système de subventionnement contribue à mettre en danger la pluralité artistique.

S'il est entendu que l'indépendance de l'organisme en question préserve des écueils de dirigisme, d'autoritarisme, voire de censure, le nouveau fonds n'en risque pas moins, de par ses choix, de devenir le prescripteur d'une culture unique. Il aurait un droit de vie ou de mort sur l'ensemble des projets artistiques indépendants luxembourgeois, en l'absence d'autres sources alternatives (et substantielles) de financement auxquelles les équipes artistiques pourraient recourir en cas de rejet de leur demande, ceci afin d'assurer le démarrage de leur projet.

Par ailleurs, il est fort probable que dans un environnement de dépendance poussé à l'extrême, l'artiste se sente contraint de formuler son projet selon les critères uniformes définis par le fonds, et d'aligner sa demande en ressemblance aux projets qui auront préalablement reçus son soutien.

A l'inverse, un artiste qui bénéficierait potentiellement de plusieurs sources de subventionnement, appréhenderait avec moins de crainte et plus d'intégrité la démarche de subvention. Il serait alors enclin à déposer une candidature sans compromis artistiques.

Aussi, une mutualisation des fonds pose la question des comités d'experts en charge de retenir, ou de rejeter, les dossiers candidats. Il en va de la transparence des décisions tout comme de la capacité des experts à évaluer la pertinence des projets. Il est primordial que ces experts aient une connaissance approfondie de la scène luxembourgeoise, de ses artistes ainsi que de la scène internationale et des défis que celle-ci représente. Les comités d'experts doivent être en mesure d'évaluer un projet en connaissance d'un contexte et non d'un simple dossier artistique. Des acteurs de terrains donc, et non des acteurs institutionnels.

² p. 50 du KEP 0.1

³ p. 51 du KEP 0.1

- l'accompagnement crucial

Reprenons l'observation clé suivante (avec laquelle nous sommes en accord) : « *Les divers domaines de la création exigent chacun une compréhension et un accompagnement spécifiques* »⁴.

Cette observation ne semble pas entrer en adéquation avec la mise en place d'un fonds dépourvu de programmes d'accompagnement pensés de pair, en complémentarité, voire en amont, des aides attribuées aux artistes.

En effet, l'aide à la création (mais aussi à la diffusion) n'est jamais autant efficace que lorsqu'elle est orchestrée par un organisme issu du secteur concerné, capable d'accompagner les artistes, les projets artistiques, avec une implication permanente pour les faire évoluer, les aider au développement et les stabiliser.

Un fonds de soutien doit pouvoir identifier un contexte en constante évolution, national et international, de la discipline concernée, et appréhender en conséquence le parcours des artistes. Sous ces conditions – et sous elles seules – le fonds pourra élaborer des modes opératoires pertinents ainsi que des dispositifs de soutien qui dépassent la simple attribution d'un financement – mais sachent en amplifier les effets – en fonction des besoins identifiés et des ressources qui peuvent être mises à contribution (outil, compétences, savoir-faire).

À noter que la notion d'accompagnement est essentielle pour les compagnies/artistes émergents, pour lesquels la pression d'effectivité est plus grande et le besoin en compétences et outils plus prégnant. Un fonds qui se contenterait de distribuer des subventions ne saurait en aucun cas apporter aux jeunes compagnies les moyens et la sérénité nécessaires pour déployer un véritable parcours de création, en leur permettant de mieux formuler leur projet, de les aider dans leur structuration, ou de rencontrer d'autres réseaux professionnels.

Dans le cadre d'un département des arts de la scène (respectivement de la danse ou du théâtre) affilié à ce fonds, un effectif de deux ou trois permanents ne pourraient que difficilement aller au-delà d'une simple mission de représentation ou de gestion. Selon nous, un accompagnement solide est la condition *sine qua non* de l'efficacité des aides. Il nécessite la mise à disposition de moyens humains, administratifs, financiers et matériels substantiels.

- les réalités du travail de diffusion :

Si, d'après la recommandation n°9, le fonds aurait les missions « *d'assurer le contact avec les organismes et institutions internationaux qui relèvent du secteur de la production artistique* », « *de favoriser le rayonnement et la promotion des artistes professionnels du Luxembourg (...) à l'étranger* » et de « *promouvoir les échanges artistiques à l'étranger* »⁵, nous rappelons une vérité : la diffusion des spectacles, si nécessaire à la reconnaissance des productions luxembourgeoises et à la santé économique des compagnies, ne peut être menée à bien sans une solide structuration administrative et professionnelle des compagnies et des théâtres.

Des aides financières à la mobilité ne pourraient suffire à la diffusion de la scène luxembourgeoise, partant du principe que la mobilité des artistes repose en premier lieu sur l'alimentation d'un carnet d'adresses adéquat, la prise de contacts professionnels préalable, et l'inscription dans les réseaux professionnels de la discipline concernée (nouveau cirque, marionnettes, théâtre, danse, etc.). Un fonds ne pourrait englober à lui seul la diversité artistique issue des compagnies et des théâtres, lesquels correspondent à autant de réseaux dans lesquels s'inscrire, et autant de carnets d'adresses à nourrir.

Il est donc moins question d'un panel d'aides et de soutiens financiers fléchés sur la mobilité des artistes, que de donner aux théâtres et aux compagnies les moyens humains et financiers intrinsèques de mener au quotidien une vraie stratégie de diffusion.

- les plus-values incertaines de l'intersectoriel :

La recommandation n°9 mentionne « *les synergies entre champs artistiques* » pour justifier une mutualisation des fonds chapeauté par un fonds indépendant.

Nous sommes sceptiques quant à la pertinence et la capacité du fonds à encourager la fertilisation croisée entre les disciplines. Les plus-values espérées d'un système de gouvernance transversal paraissent largement disproportionnées par rapport à la fréquence réelle des croisements des disciplines (impliquant du moins la danse ou le théâtre), disciplines qui de par nature restent et resteront relativement cloisonnées.

Les projets interdisciplinaires naissent de par eux-mêmes, sans impulsion par le haut.

⁴ p. 98 du KEP 0.1

⁵ p. 95 du KEP 0.1

SUGGESTIONS :

En regard de ces observations, un organisme indépendant, mutualisant les fonds en les centralisant, ne semble pas forcément être l'outil le plus adapté pour répondre aux besoins primordiaux du secteur luxembourgeois des arts de la scène, et anticiper ses évolutions.

Nous suggérons un vrai rapport de complémentarité entre subventionnement et conventionnement.

Il nous semble pertinent que le subventionnement soit de la responsabilité de structures spécialisées dans le secteur concerné, et encadrées par un conventionnement. Ces structures seraient dirigées par des acteurs de terrains, porteurs d'une vision et à même de concevoir des modules d'accompagnement adaptés et spécifiques, en direction de la création émergente notamment.

Dans le cas des compagnies plus établies, il serait intéressant de mettre en place des systèmes de subventionnement pluriannuel, qui prennent en compte autant l'artistique que les besoins en fonctionnement.

Quant aux lieux conventionnés, le recours aux subventions éparses pourrait s'effacer au profit d'un conventionnement renforcé, qui leur donne les moyens de mener dans les meilleures conditions possibles les phases de création, de co-production et de diffusion des oeuvres, ainsi que d'assurer un accompagnement individuel des artistes qu'ils soutiennent. Ce conventionnement ne doit pas se limiter à l'artistique, mais être ciblé sur la structuration administrative et professionnelle de ces structures par le biais de l'emploi professionnel.

Un tel rapport de complémentarité instaurerait le climat de confiance nécessaire permettant aux acteurs culturels et artistiques de se trouver en liberté de programmer et/ou de créer des oeuvres de qualité, où le risque artistique n'est pas soumis à la pression du rendu et de l'effectivité.

Un fonds de soutien à la création et à la mobilité des artistes serait le bienvenu – et reste absolument nécessaire pour la création indépendante – à la condition que sa place soit celle d'une pierre posée sur un édifice déjà solidement ancré et professionnel, dans lequel les artistes indépendants pourraient disposer de véritables accompagnements, de soutiens adaptés au stade de développement de leur compagnie, mais aussi bénéficier de plusieurs sources potentielles de financement.

Par ailleurs, si nous jugeons une répartition plus équitable des subventions entre les secteurs (cinéma, photographie, théâtre, etc.), celle-ci ne devrait pas être de la responsabilité d'un fonds indépendant, mais bien du ministère.

RECOMMANDATIONS :

« En matière de politique de subventionnement, les différents domaines artistiques ne sont pas traités également ; alors que certains secteurs culturels peuvent bénéficier de subventions directes de la part du ministère de la Culture, d'autres, tels que le secteur de la danse, doivent s'adresser à des structures auxquelles le ministère de la Culture a délégué cette fonction, s'acquittant ainsi de cette tâche de sélection, d'attribution et de distribution en faveur d'une instance externe. »⁶

Ce passage fait référence au TROIS C-L - Centre de Création Chorégraphique Luxembourg, lequel en tant qu'instance externe, n'en demeure pas moins éminemment professionnel et à proximité du terrain. Si par conséquent, le théâtre n'est pas « traité également », nous recommandons de reprendre le modèle du TROIS C-L en créant un lieu pour le théâtre dans toute ses formes et esthétiques : une structure qui accompagne la jeune création, mette à disposition des salles de répétitions, et module de manière optimale des soutiens à la création et à la diffusion au service d'un véritable accompagnement.

Par ailleurs, nous recommandons que les théâtres conventionnés et les compagnies établies puissent disposer de moyens humains et financiers intrinsèques afin de programmer et créer librement, promouvoir leurs spectacles et mettre en place des tournées.

Merci de consulter le document « *Pour une véritable professionnalisation du secteur luxembourgeois des arts de la scène* » et de bien vouloir prendre en considération les revendications suivantes :

- « instituer un fonds et un accompagnement pour la création indépendante »
- « créer un poste à plein temps dans les petits théâtres »
- « attribuer une aide structurante aux compagnies »

CHAPITRE CREATION

Proposition de recommandation n°12

« Mettre à disposition des espaces de travail pour les artistes »

Proposition de recommandation n°13

« Augmenter le nombre de résidences d'artistes dans les structures luxembourgeoises »

OBSERVATIONS :

« Des lieux de travail adéquats sont nécessaires à la création artistique. Vu le prix du mètre carré au Luxembourg, les artistes ne disposent pas d'ateliers, d'espaces de création et de répétition à prix abordables. Les institutions culturelles disposent d'espaces (scènes, salles de travail, studios d'enregistrement, etc.) qui ne sont pas toujours utilisés. Leur usage pourrait se développer à travers une mise à disposition pour des artistes lorsqu'ils ne sont pas occupés par la programmation des institutions en question. »⁷

Nous sommes en accord avec cette observation clé.

Il est important que les salles de résidence soient de dimensions adéquates et équipées du matériel nécessaire. La proposition de recommandation numéro 13 doit être néanmoins prise avec prudence : la résidence artistique s'inscrit dans le temps long et représente parfois plusieurs semaines consécutives de travail. Les salles des lieux doivent en conséquence être libres de tout spectacle et de toute autre mise à disposition éventuelle et spontanée durant ces périodes.

Cela pose notamment la question des obligations de la maison d'accueil, et surtout, des ressources humaines et techniques qui leur sont données pour accompagner ces résidences.

Cette proposition de recommandation ne peut être qu'un complément de la recommandation n°12, prioritaire.

RECOMMANDATIONS :

Nous recommandons la création d'un lieu pour le théâtre, qui dispose de salles de répétition et soit géré par le secteur lui-même.

Nous recommandons notamment un réaménagement des salles du TROIS C-L (Banannefabrik) pour la danse.

Merci de bien vouloir consulter le document « *Pour une véritable professionnalisation du secteur luxembourgeois des arts de la scène* » et de bien vouloir prendre en considération la revendication suivante :

- « instituer un fonds et un accompagnement pour la création indépendante »

Proposition de recommandation n°16

« Mener une réflexion sur l'instauration de quotas pour renforcer la présence d'artistes luxembourgeois ou vivant au Luxembourg dans la programmation des institutions culturelles et des stations de radios et de télévision »

SOUHAIT DE MODIFICATION :

La Theater Federatioun s'oppose à l'idée de quotas à respecter dans les productions et les programmations des théâtres et des centres culturels, ceci au nom de la liberté de programmation des programmatrices et programmateurs et du choix artistique des artistes créateurs.

⁷ p. 98 du KEP 0.1

CHAPITRE VALORISATION

Observations clés

« Dans leur travail, les acteurs culturels doivent pouvoir maîtriser une multitude d'aspects : fiscalité, gestion financière, modèles économiques, gestion de projet, médiation, communication et marketing, diffusion à l'étranger, mobilité, etc. Les formations proposées par les différents organismes de formation continue sont encore actuellement plus adaptées aux secteurs économiques traditionnels qu'au secteur culturel.

Une partie considérable du travail culturel est assurée par des bénévoles. Leur travail est précieux à la scène culturelle. Ils devraient également pouvoir avoir accès à des formations relatives aux métiers de l'art et de la culture.

On observe une sous-représentation, ou une non-représentation, de métiers essentiels au fonctionnement et à la force de l'écosystème culturel à mettre en valeur. »⁸

OBSERVATIONS :

Ces observations auraient pu être accueillies favorablement et sans réserves, si en matière de valorisation et de professionnalisation des acteurs du secteur culturel, le KEP 0.1 ne se limiterait pas à ces mesures. Bien que bienvenues, les propositions de recommandations numéros 20 et 21 ne touchent pas le fond du problème : le manque de structuration professionnelle des compagnies et des lieux culturels.

Un secteur valorisé et professionnel ne peut reposer sur le bénévolat, et ce quand bien même les bénévoles disposeraient d'un droit à la formation.

Le bénévolat est pourtant de mise dans les théâtres conventionnés, et de même, les artistes doivent régulièrement prendre en main les tâches d'administration et de diffusion incombant à leur projet, au détriment du travail artistique. Un secteur valorisé et professionnel repose sur l'emploi professionnel et les moyens qu'ont les acteurs culturels et artistiques de s'entourer d'un personnel compétent et formé dans les domaines de la diffusion, de la production et de la médiation culturelle.

RECOMMANDATIONS :

Merci de consulter le document « *Pour une véritable professionnalisation du secteur luxembourgeois des arts de la scène* », et de bien vouloir prendre en compte les revendications suivantes :

- « créer un poste à plein temps dans les petits théâtres »
- « attribuer une aide structurante aux compagnies »

Proposition de recommandation n°18

« Introduire une « TVA culturelle »

Proposition de recommandation n°19

« Créer un guichet unique de conseil et d'information »

OBSERVATIONS :

Nous sommes en accord avec ces propositions de recommandations qui semblent parfaitement en phase avec nos revendications.

⁸ p. 107 du KEP 0.1

CHAPITRE CULTURE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE

Proposition de recommandation n°50

« Développer la médiation culturelle »

OBSERVATIONS :

Nous saluons cette proposition de recommandation.

Elle est fondamentale à bien des titres, et absolument nécessaire à la réalisation d'autres recommandations proposées par le KEP 0.1 dans le chapitre « *Education artistique et culturelle* », en particulier les numéros 43 et 44. Faciliter l'accès des classes scolaires aux institutions culturelles, favoriser la coopération entre les écoles et le secteur culturel, ou encore motiver les enfants et les jeunes à s'investir activement dans la création culturelle par des offres participatives, impliquent indubitablement le travail d'au moins un salarié permanent dans les centres culturels et les théâtres, comme point relai pour les établissements scolaires.

Nous préférons le terme « *création* » plutôt que le terme « *augmentation* » de postes de médiateurs culturels, partant du constat alarmant que les centres culturels et les théâtres, à une exception près, en sont dépourvus faute de moyens financiers.

La médiation culturelle passe – là encore – par la professionnalisation des structures, c'est-à-dire par leur capacité à se structurer et engager du personnel.

RECOMMANDATION :

Merci de consulter le document « *Pour une véritable professionnalisation du secteur luxembourgeois des arts de la scène* » et de bien vouloir prendre en considération la revendication suivante :

- « *créer des postes de médiateurs culturels* »

LES MEMBRES DE LA THEATER FEDERATION

Le conseil d'administration de la fédération

Carole Lorang (Théâtre d'Esch), Présidente

Nicolas Steil (TOL), Vice-Président et Responsable du collège des petits théâtres et compagnies

Christian Kmiotek (Centre culturel Kulturfabrik Esch), Trésorier

Ainhoa Achutegui (neimënster), Responsable du collège des centres culturels régionaux et spécifiques

Tom Leick-Burns (Les Théâtres de la Ville de Luxembourg), Responsable du collège des grands théâtres

Nora Koenig (ASPRO), Co-responsable du collège des artistes intermittents et indépendants

Peggy Wurth (ASPRO), Co-responsable du collège des artistes intermittents et indépendants

Bernard Baumgarten, (TROIS C-L – Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois), membre

Linda Bonvini (ILL - Independent Little Lies a.s.b.l), membre

Myriam Muller (Théâtre du Centaure), membre

Les membres de la THEATER FEDERATION

- Les Théâtres de la Ville de Luxembourg
- Théâtre municipal d'Esch/Alzette
- Kasemattentheater
- Théâtre du Centaure
- Théâtre National du Luxembourg
- Théâtre Ouvert Luxembourg (TOL)
- Centre culturel Kulturfabrik Esch
- CAPE – Centre des Arts Pluriels Ettelbruck
- Cube 521
- Kulturhaus Niederaanven
- Mierscher Kulturhaus
- neimënster
- TROIS C-L – Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois
- Rotondes
- La compagnie du Grand Boube
- Compagnie Ghislain Roussel / PROJETEN
- ILL - Independent Little Lies a.s.b.l
- Kaleidoskop Theater
- MASKÉNADA
- ASPRO a.s.b.l.
- Fundamental asbl
- Kinneksbond, Centre Culturel Mamer

Contact

Lawrence Rollier | Chargé des relations publiques
THEATER FEDERATION, 12, rue du Puits, L-2355 Luxembourg-Bonnevoie
rollier@theater.lu | (+352) 26 48 09 46

